

## La gratuité ? et comment!

Denis Rousseau

Volume 39, numéro 1, janvier–mars 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028603ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028603ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

### ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce document

Rousseau, D. (1993). La gratuité ? et comment! *Documentation et bibliothèques*, 39(1), 38–41. <https://doi.org/10.7202/1028603ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1993

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

En outre, il est essentiel pour les bibliothèques publiques ou d'enseignement de tarifier les clientèles externes afin d'être justes et équitables envers les résidents d'une communauté qui paient, par le biais de leurs taxes municipales, pour avoir accès à cet équipement culturel, ou envers les étudiants qui assument des frais d'inscription à un établissement d'enseignement donné.

Toutefois, la tarification des services documentaires ne devra en aucun temps se substituer à l'innovation dans les méthodes de gestion visant une meilleure utilisation des ressources existantes ou une meilleure planification budgétaire. L'évolution technologique oblige aujourd'hui la bibliothèque publique à repenser sa vocation et à redéfinir sa place dans l'univers de la culture et de l'éduca-

tion permanente. Il serait utopique de croire que le maintien de la gratuité des services documentaires permettra à la bibliothèque de remplir pleinement son rôle au cours des années à venir. L'ère de l'État-providence est révolue. Seule la tarification contribuera au maintien et à l'amélioration des services documentaires.

## La gratuité? et comment!

Denis Rousseau

Direction des bibliothèques

Université du Québec à Montréal

«La gratuité des produits et services documentaires serait-elle dépassée par la réalité?

ou

La tarification des produits et services documentaires serait-elle la solution de facilité?»

Ainsi s'achevait notre rapport de 1987 qui faisait un état de la question de la tarification dans le milieu des bibliothèques et des centres de documentation<sup>1</sup>.

Nous répondrons maintenant à ces questions en nous inspirant des grands principes et des valeurs qui guident l'action des spécialistes de la documentation et de l'information, tout en tenant compte des récents développements qui affectent l'accès à l'information et sa diffusion.

### Qu'est-ce que l'information?

Une grande partie du débat sur la tarification - débat toujours vivace comme nous l'a révélé un survol de la documentation récente - s'éclaire à la lecture de la définition qu'on donne de l'information. Dans un long article sur la valeur économique de l'information, Abbe Mowshowitz de la *Rotterdam School of Management* définit l'information comme la capacité de décider ou de contrôler dans le cadre d'un système qui est à la poursuite d'un but précis<sup>2</sup>, ce but étant la rentabilité, le profit. Du point de vue économique, l'information n'est donc pas considérée en elle-même;

elle est plutôt définie par sa finalité, comme une réalité reliée à et orientée vers une fin censée donner le contrôle et le pouvoir sur son environnement. Les tenants de la théorie économique de l'information considèrent ainsi cette dernière comme une sorte de «bien privé» qu'on peut s'approprié au même titre qu'un bien matériel afin d'atteindre des objectifs centrés sur le profit. De là à réduire l'information à une marchandise qu'on peut vendre ou acheter comme un bien de consommation, il n'y a donc qu'un pas qu'on franchit allègrement.

Nous sommes ici en présence d'un phénomène à la fois de généralisation et de réduction. Généralisation parce qu'on tend à classer l'information, quelle qu'elle soit, dans une seule catégorie, celle de bien économique soumis aux lois du marché. Réduction car, par la force des choses, on ramène la réalité «information» à une seule de ses dimensions, sa dimension économique.

Il y a certes des éléments ou des types d'information qui acquièrent une valeur marchande, selon le contexte. Il existe d'ailleurs toute une industrie de l'information qui génère une activité économique considérable. Mais réduire l'information à sa seule dimension économique est une grave erreur d'aiguillage et de vision. C'est faire preuve d'une déplorable incapacité de l'apprécier dans toute son ampleur et toute sa réalité, car avant de devenir une

valeur économique, l'information est d'abord elle-même.

De façon générale, l'information est un élément de connaissance, acquis dans un contexte donné: formation, éducation, conscientisation, développement personnel ou social, transmission de valeurs (esthétiques, politiques, morales ou autres), recherche industrielle, entraide, avancement des sciences, évolution des institutions et des disciplines, etc. En soi, l'information est un bien à la disposition de ceux qui en ont besoin, un *bien public* donc, dont l'appropriation par un individu non seulement n'en diminue en rien la quantité (comme dans le cas d'un bien matériel) ni la valeur, mais au contraire en augmente l'importance puisque cet individu peut à son tour la communiquer et agir ainsi positivement sur son environnement. Et c'est finalement la société qui profite de la présence ou de l'existence de cette information.

La conceptualisation de l'information en tant que marchandise sert davantage

1. Denis Rousseau, *La tarification des produits et services documentaires: état de la question; document de réflexion pour le 14e congrès de l'ASTED*, Montréal, ASTED, 1987, p. 59.
2. Abbe Mowshowitz, «On the Market Value of Information Commodities. 1. The Nature of Information and Information Commodities», *Journal of the American Society for Information Science*, vol. 43, no. 3 (April 1992), 226.

les intérêts du monde des affaires que ceux des personnels voués à l'éducation et au partage des connaissances (enseignants, bibliothécaires, chercheurs et autres).

Comprendre la vraie nature de l'information, c'est ce que nous avons fait de mieux depuis fort longtemps; et le public nous en a été reconnaissant en acceptant de financer les établissements documentaires.

### Gratuité et valeurs

Le phénomène de la tarification des services documentaires s'inscrit dans le courant de la philosophie économique néo-conservatrice qui déferle sur une bonne partie du monde, courant moussé énergiquement par l'administration américaine depuis plus d'une décennie. Entreprise privée, concurrence, compétitivité, rendement, profit sont des mots sur toutes les lèvres. Les bibliothèques, institutions ancrées dans la société, subissent nécessairement l'influence de ce mouvement, même nos congrès adoptent, un peu trop allègrement d'ailleurs, sa terminologie! Doit-on cependant succomber à cette tendance et y donner tête baissée?

Il est nécessaire de rappeler certaines valeurs de base car il semble que la notion «d'information marchandise monnayable» occupe tellement de place dans la profession qu'on en oublie des données plus fondamentales, voire même ses origines.

Dans un tout récent article du *Canadian Library Journal*, Brian Campbell affirmait sans ambages:

*Librarians have a philosophy of public service and a concept of the value of free access to information. We do not need to hide our positions because they are not currently the dominant ones*<sup>3</sup>.

Ces notions de *service public*, d'*accès à l'information* et de *gratuité* sont des valeurs essentielles des bibliothèques qui ont traversé le temps: elles ont présidé à leur naissance, justifié leur existence, assuré leur développement, contribué à leur rayonnement et défini leur caractère unique. Ce sont ces notions qui ont permis l'existence du réseau de bibliothèques publiques et d'enseignement que nous

connaissons. Ce sont ces notions qui ont défini le créneau des bibliothèques qu'aucune autre institution n'occupe. Et tout ceci parce qu'au cours des cent cinquante ans et plus d'histoire qui nous ont précédés, beaucoup ont cru en ces valeurs et les ont appliquées, tandis que d'autres les appuyaient.

L'arrivée des nouvelles technologies, et la tarification qu'on s'est empressé d'y greffer, remettent en question ces valeurs fondamentales qui sont à la base de notre existence. Aussi est-il important de se les rappeler, ces valeurs, avant de brader une formule gagnante pour une théorie certes très valable dans un contexte d'économie de marché, mais plus que douteuse, de façon générale, dans un contexte de service, de formation et d'apprentissage. On ne gère pas une bibliothèque comme une manufacture de produits ménagers où la notion de profit s'évalue en signes de dollars. Et les spécialistes de l'information et de la documentation ne sont pas des marchands, mais des conseillers, des guides au service, et vraiment au service, des usagers, leur but n'étant pas de faire consommer ces derniers à tout prix, mais de leur fournir l'information dont ils ont besoin, au moment approprié. La perspective est tout autre, la pratique également et le résultat aussi.

### Multiple taxation

Les bibliothèques, tant publiques que d'enseignement, sont financées par les citoyens à travers les taxes, directes et indirectes et, de plus, par le biais des frais de scolarité dans le cas des bibliothèques universitaires. Toute autre forme de déboursé pour l'utilisation des bibliothèques devient une forme de double contribution à ces établissements, donc de double taxation.

Afin de comprendre cette réalité, prenons un exemple bien connu de double taxation. Les citoyens canadiens connaissent fort bien la taxe sur les produits et services, la célèbre TPS. Ceux du Québec subissent en plus la taxe de vente du Québec (TVQ) qui s'ajoute à la TPS pour un même produit et qui pousse même l'audace jusqu'à taxer la TPS!

Par analogie avec le milieu des bibliothèques, force est d'admettre que, par la

pratique de tarification des services documentaires, nous appliquons à nos clients la même médecine que nous appliquent les gouvernements, médecine que nous condamnons par ailleurs si vertement.

Là toutefois ne s'arrête pas la taxation. Le temps, c'est bien connu, c'est de l'argent: le temps de l'industrie, des professionnels de la santé, des hommes de loi, des machines informatiques, bref d'à peu près tout ce qui se déroule ... dans le temps; y compris le nôtre. Mais celui des usagers des bibliothèques, y a-t-on pensé?

L'usager des bibliothèques utilise beaucoup de son temps: d'abord pour se rendre à la bibliothèque, puis pour essayer de comprendre les systèmes documentaires, pour faire une recherche dans le catalogue ou les index, pour rechercher un document sur les rayons, pour se déplacer d'une unité documentaire à une autre, etc. Bref, il paie de son temps à chaque étape de sa démarche documentaire. Plus les systèmes sont complexes, plus il consomme de son temps. Et en bout de ligne, on lui ajoute des tarifs à la pièce pour certains des services utilisés.

Le temps des usagers, c'est aussi de l'argent. Et de l'argent dépensé parfois en pure perte puisque, selon de nombreuses études menées aux États-Unis, entre 50 et 60 % seulement des démarches de recherche des usagers des bibliothèques aboutissent au document ou à l'information désirée, soit que la bibliothèque n'a pas le document recherché, soit que le document est déjà prêté, à la reliure, non rangé ou carrément introuvable, soit enfin que l'usager n'a pas su le retrouver<sup>4</sup>.

Les usagers paient pour les bibliothèques et leurs services, à la fois de leurs deniers et de leur temps. Les tarifs supplémentaires qui leur sont imposés sont-ils alors toujours éthiquement défendables? Cet aspect du problème, nous avons trop

3. Brian Campbell, «Forming and Implementing a National Information Policy», *Canadian Library Journal*, vol. 49, no. 1 (February 1992), 16.

4. Neil A. Radford, «Failure in the Library - A Case Study», *Library Quarterly*, vol. 53, no. 3 (July 1983), 331.

facilement tendance à l'oublier, peut-être parce que nous ne sommes pas tous usagers des bibliothèques.

### Internet

Si Boileau vivait à notre époque, il s'écrirait sans doute avec enthousiasme: *Enfin Internet vint!* délaissant Malherbes pour ce nouveau réseau des réseaux de communication! Il aurait sans doute partiellement raison car ce super réseau, encore à l'état embryonnaire, est probablement la deuxième étape de la réalisation du village global de McLuhan. La télévision informait par le moyen de l'image et de la voix; Internet permet maintenant l'échange électronique direct de l'information entre chercheurs et spécialistes. La communication devient interactive et l'échange quasi instantané de documents d'information est réalité. En plus, bien sûr, de permettre l'accès à des groupes de discussion et la consultation d'une multitude de bases de données à travers le monde. Le tout, généralement gratuitement.

Quelqu'un, pourtant, doit payer pour la mise en place et l'utilisation de toute cette technologie! Effectivement, les établissements d'enseignement et de recherche qui «branchent» leurs chercheurs sur ce réseau parce qu'ils y voient un formidable moyen d'avancement des sciences et des disciplines, et les gouvernements (peut-être mus avant tout par des intérêts économiques) qui y trouvent une bonne façon de permettre au plus grand nombre possible d'accéder à l'information. Que le gouvernement américain, par exemple, accepte de déboursier aux environs d'un demi-milliard de dollars pour la mise sur pied du *National Research and Education Network* (NREN) qui permettra à chaque bibliothèque et établissement d'enseignement d'avoir au moins un poste d'accès pour communiquer avec le reste du monde, cela a de quoi faire réfléchir. C'est la reconnaissance, dans la pratique, que l'information est un bien public, qu'elle sert à la fois autant l'éducation et la formation des individus que l'économie en bout de ligne, que tous doivent y avoir accès et qu'on doit leur donner les moyens d'y accéder.

À cela se greffent les *Free-Nets*, ces services informatisés d'information de

nature locale (municipalité ou établissement d'enseignement) qui donnent accès, sous forme de menus, à une multitude d'informations sur les services de santé, l'éducation, les services gouvernementaux, les loisirs, etc. du milieu environnant en plus de permettre l'accès au catalogue de la bibliothèque locale<sup>5</sup>. Encore là, l'accès à ces réseaux est gratuit pour la population, leur financement étant assuré par des contributions volontaires et des subventions. On trouve présentement de tels réseaux dans plusieurs villes américaines - ils sont d'ailleurs en rapide expansion - dont un à Cleveland, le Cleveland Free-Net qui offre gratuitement plusieurs centaines de services d'information et de communication à la population.

C'est dans cette perspective de globalisation et de démocratisation de l'accès à l'information qu'on doit maintenant traiter de la question de la tarification des services documentaires dans les bibliothèques. On aura remarqué que les développements relatés plus haut remettent à l'avant-scène la gratuité de l'accès; et qui plus est, de l'accès à des masses de documents et d'informations, sans passer par les bibliothèques.

### Et les ressources?

Prôner la gratuité est une chose; la financer en est une autre. Car il est vrai que la production de la documentation et de l'information, de même que sa mise à la disposition des clientèles, ne sont pas des opérations gratuites; elles sont même parfois assez dispendieuses.

Les services documentaires coûtent cher de même que les nouvelles technologies auxquelles on doit avoir recours et, par conséquent, on ne peut plus, dit-on, soutenir la gratuité dans bien des cas. Examinons d'un peu plus près cette question à l'aide d'exemples pris dans le milieu universitaire.

Aux États-Unis, les bibliothèques universitaires dépensent environ un demi-milliard de dollars par année pour l'achat de la documentation<sup>6</sup>. Les chiffres sont certes un peu moins astronomiques au Québec, mais les *Statistiques générales des bibliothèques universitaires du Québec* nous indiquent quand même qu'en 1989-1990, les bibliothèques universitaires

consacraient 23 465 683 \$ aux seules ressources documentaires<sup>7</sup>. En segmentant l'analyse, on constate que les quatre universités montréalaises, toutes littéralement «assises» sur les lignes du métro, ont consacré 13 819 733 \$ de ces vingt-trois millions de dollars à l'achat de leur documentation.

Selon la loi du 20/80, vingt pour cent de la documentation pourrait, dit-on, répondre à environ quatre-vingt pour cent des besoins des usagers. On peut donc se demander s'il n'y aurait pas des économies substantielles à réaliser au chapitre du développement des collections, pourvu qu'on accepte de revoir en profondeur les méthodes de choix de la documentation, en y incluant l'urgente concertation interinstitutionnelle, et qu'on ait l'audace de revoir les affectations budgétaires. Car on connaît bien cette course à l'épuisement des budgets en fin d'année financière! On devrait d'ailleurs parler davantage de «développement des ressources d'accès à l'information» que de «développement des collections».

Voyons maintenant du côté des services techniques. En 1990-1991, les *Statistiques relatives aux activités de catalogage* nous apprennent que, pour l'ensemble des bibliothèques universitaires québécoises, les services techniques ont coûté 14 821 276 \$, les salaires comptant pour 84,63 % de cette somme<sup>8</sup>. Les quatre universités montréalaises accaparent 7 007 488 \$ de cette somme. Centralisation

5. T.M. Grundner, «Free-nets: Community Information Networks and the Internet», *Research & Education Networking*, vol. 2, no. 3 (April 1991), 12.

6. Paul Metz, «Special Pleading Versus Self-discipline in the Financing of Public Services», *The Journal of Academic Librarianship*, vol. 14, no. 4 (September 1988), 210.

7. *Statistiques générales des bibliothèques universitaires du Québec 1989-1990*, Montréal, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, Sous-comité des bibliothèques, 1991, Tableau 17.

8. *Statistiques relatives aux activités de catalogage, 1990-1991*, Montréal, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, Sous-comité des bibliothèques, 1992, Tableau 8.

des acquisitions et du traitement, repêchage massif de notices, catalogage simplifié, etc., serait-ce là des voies à explorer avec davantage de vigueur pourvu qu'on accepte de mettre de côté certains particularismes institutionnels?

Ces quelques chiffres, étonnants, sont une pressante invitation à la rationalisation des opérations par l'analyse objective de la situation, la concertation des efforts, le partage des ressources, la priorisation des activités, le lobbying auprès des instances appropriées pour le décloisonnement des budgets, la modification des méthodes de gestion et quoi encore, afin de dégager des sommes pour le maintien du but vers lequel on tend, soit l'accès à la documentation et à l'information et ce, gratuitement. Cette gratuité, elle est toujours pos-

sible, pourvu qu'on ait l'audace professionnelle et la volonté politique de la maintenir. La voie pour y arriver est certes plus difficile que ne l'est l'imposition d'un tarif, mais l'enjeu en vaut le coup.

Des ressources, il y en a. Encore faut-il aller les chercher là où elles sont: pas dans les goussets des usagers où elles sont minimales, mais dans les grandes masses monétaires où un certain engourdissement a laissé s'infiltrer des pratiques voisines de ce que, dans d'autres milieux, on qualifie de gaspillage.

#### En guise de conclusion

La question de la gratuité et de la tarification des services documentaires déborde, et de beaucoup, les cadres d'un

problème économique: c'est une question de valeurs sociales et humaines et de priorités professionnelles. Valeurs et priorités occultées par les «vertus» du système de marché face auquel on manque lamentablement de sens critique.

Nous n'existons que parce qu'il y a des usagers. La question à poser est alors de savoir si c'est la tarification qui est la plus susceptible de répondre à leurs besoins d'information, ou la gratuité de l'accès.

Force est de constater que: non, la gratuité des produits et services documentaires n'est pas dépassée par la réalité - au contraire! - et oui, la tarification est malheureusement trop souvent une solution de facilité.

## La plus grande source d'informations sur la société québécoise !

### La Bibliothèque québécoise vous propose

L'accès sur un même CD-ROM à plus de 370,000 références bibliographiques.

Tous les sujets d'importance sont couverts: actualité, santé, affaires, communications, etc.

Un repérage aisé, rapide et précis de l'information pertinente. L'interrogation s'effectue avec le programme de recherche du logiciel EdiBase.

Des dizaines de sources répertoriées (quotidiens, périodiques, monographies, rapports, etc.).



Tous les index produits par Inform II - Microfor: L'Index de l'actualité de 1982 à 1991, l'Index des affaires de 1988 à 1991, l'Index de la santé et des services sociaux de 1989 à 1991, ainsi que la base de données Médiadoq produite par le RQIC (1958 à 1991).

Un outil de travail bibliographique. À partir des documents repérés, vous pouvez produire une variété de sorties imprimées (bibliographies, bulletins, index bibliographiques), ou transférer ces références dans vos propres bases de données.

**Et plus encore à découvrir !**

**Inform II**  
**Microfor**

801 Sherbrooke est, Suite 615  
Montréal (Québec) H2L 1K7

À l'achat du CD-ROM, profitez d'un rabais lors d'abonnement à nos index mensuels

Démonstration gratuite et information  
**(514) 524-7722**